



Programme de formation

Exercer la fonction de référent handicap – Niveau spécialisation

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : référent handicap en entreprise ou dans la fonction publique nouvellement nommé ou en passe de l'être

Prérequis : aucun

Objectifs :

Connaître la notion de handicap au travail et le cadre légal

Connaître son rôle de référent handicap en entreprise ou dans une structure publique

Assurer pleinement sa mission de référent pour développer une culture inclusive en matière de handicap et répondre à l'obligation légale de la loi avenir du 5 septembre 2018

Veiller à l'accueil et à l'intégration d'un collègue en situation de handicap

Accompagner un collègue déclarant une situation de handicap dans ses démarches de reconnaissances du handicap

Mettre en place des actions de prévention des situations de handicap liées à l'activité professionnelle

Programme :

1- Introduction aux connaissances de base et aux obligations du référent handicap

Les notions clés liées au handicap (déficiences, invalidité, inaptitude, maintien dans l'emploi)

Identifier les différentes familles de déficiences

Comment sensibiliser les employeurs et les personnels aux enjeux du handicap

Les images et représentations faussées sur le handicap

Le cadre légal, et les particularités régissant les contrats de travail (privé) / le cadre légal et les particularités statutaires (secteur public)

Adopter les bons savoirs-être en fonction des handicaps

Compenser grâce à des aménagements techniques, organisationnels et fonctionnels

La RQTH : les freins pour la demander et les droits/avantages de la posséder

2- Cerner les missions du référent handicap

L'articulation entre référent handicap, service de prévention et de santé au travail, RH et direction RSE, comment travailler ensemble ? quid du secret médical et de la stratégie de l'entreprise ou de l'établissement public?

Quels sont les leviers d'actions possibles du référent handicap ?

Recruter, accompagner et faciliter la (ré) insertion professionnelle du salarié : entretien, montage du dossier, processus de reconversion, arrêt de travail, inaptitude...

Expliciter et mettre en œuvre les souhaits d'insertion et d'intégration des salariés en situation de handicap : aménagement de poste, formation, évolution...

Le diagnostic des besoins et la mise en œuvre des aménagements

La mobilisation des ressources en interne et en externe

Programme de formation

Identifier les principales modalités de compensation du handicap : définition, procédure, commission et financement

3- Accompagner les acteurs et mettre en place des actions de prévention

La prévention des situations de handicap liées à l'activité professionnelle

L'importance du travail en réseau (référénts et autres)

La valorisation des actions mises en œuvre

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).